

Le Premier ministre dévoile un nouveau plan contre le racisme et l'antisémitisme destiné à lutter plus efficacement contre la haine sur Internet

Édouard Philippe a dévoilé, le 19 mars 2018, un nouveau plan (2018-2020) contre le racisme et l'antisémitisme, avec pour objectif prioritaire de mener une lutte plus efficace sur internet et contraignant les plateformes à « prendre leurs responsabilités ». À cette fin, la loi française va être modifiée afin de « renforcer les obligations de détection, de signalement, de suppression et de prévention de contenus illicites » sur internet, a annoncé Édouard Philippe. Une mission confiée à Karim Amellal, enseignant, à la LRM de Paris Laetitia Avia, et au vice-président du CRIF, Gil Taïeb, planchera sur ces modifications législatives, dans la droite ligne des propositions « très concrètes » faites par les associations, dont le Premier ministre a salué le travail. Ainsi, les plates-formes devront avoir en France une représentation juridique, elles devront rendre très accessibles les dispositifs de signalement pour que tout internaute puisse signaler facilement un contenu qui lui semble illicite. De même, de lourdes amendes pourraient être instaurées, comme en Allemagne, contre les réseaux sociaux qui ne retirent pas des propos haineux sous vingt-quatre heures, la « fermeture des comptes ayant diffusé de manière massive et répétée » des messages de haine, ou encore « l'enquête sous pseudonyme » de cyberenquêteurs dans les espaces de discussion en ligne. La France va par ailleurs soutenir une initiative législative européenne contraignant les opérateurs du net, et notamment les réseaux sociaux, à retirer très rapidement les contenus « haineux, racistes ou antisémites ».